



# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail



C I B  
N° 63780

Liège : 61/63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe-Sur-Meuse  
Vilvoorde : 277 Mechelsesteenweg - 1800 Vilvoorde  
Hainaut : 18B Rue des Pierres - 7020 Maisières

Tél : 04 234 17 00 Fax : 04 234 17 80  
Tél : 065 34 76 50 Fax : 065 36 15 88

T.V.A. BE 0406.671.312

Compte Bancaire : 340-0298168-28

cibic@skynet.be

CONFIDENTIEL

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

|   |  |
|---|--|
| Rapport N° : 11/14.5.21/10                  | Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) : AB Free. |
| Date du Contrôle : 21.5.2014                | N°TVA/N°C.Ident. : 065 654 836   |
| Propriétaire (Nom-Prénom) : Athos Paomotion | Adresse de l'installation : succ. H. Hottelgh. 4860 Pepinster.         |
| Adresse : HC                                |  |

1) REFERENTIELS : - R.G.I.E - Procédure interne : PRO-INS-E-10

2) TYPE DE CONTROLE :

- Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique.
- Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution.

3) TYPE D'INSTALLATION : APP. DCA 2C

- Unité d'habitation  Parties communes  Autres : ....., soumise à :  l'Art.86  l'Art.87 du RGIE.
- Distributeur : J. Cecco Raccordement suivant câblage tableau : Tension : 230 V.
- Alimentation tableau principal : 4 x 25 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : 50 A.  In max. à prévoir).
- Colonne d'alimentation : 20 x placée mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général : 300mA/16A.
- Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 14  $R_E = 12 \Omega$ ,  $R_{IGEN} = 1.6 \text{ M}\Omega$ .
- Type prise de terre :  boucle  piquets - .....

| Différentiels | I <sub>n</sub> en A | I <sub>cc</sub> en kA | I <sub>A</sub> en A | Circuits protégés | I <sub>n</sub> en A | I <sub>cc</sub> en kA | I <sub>A</sub> en A | Circuits protégés | I <sub>n</sub> en A | I <sub>cc</sub> en kA | I <sub>A</sub> en A | Circuits protégés |
|---------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
|               | 63                  | 3                     | 0,15                | 600               | 63                  | 3                     | 0,15                | 13                |                     |                       |                     |                   |

4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION :

| Circuits              | Protections | Sections | Circuits | Protections | Sections |
|-----------------------|-------------|----------|----------|-------------|----------|
| Voici schémas annexés |             |          |          |             |          |

5) MANQUEMENTS :

manq. riges tous non placés  
M. ouve en attente.

6) NOTES :

- Le différentiel général :  était plombé.  n'a pu être plombé.  a été plombé.  n'est pas plombable.  absence de différentiel.
- Les schémas :  ont été signés.  n'ont pas été signés.  absence de schémas.
- Installation  plomberie  sanitaire :  non réalisée(s) au jour du contrôle.  Liaisons équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation.

7) CONCLUSION :

L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le : 5.03.9

L'installation n'est pas conforme. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les manquements constatés doivent être exécutés sans retard, et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIE à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée.

Nom/signature de l'inspecteur  
Pour CIB,

Date d'émission :

Nom/signature du demandeur  
Pour réception,

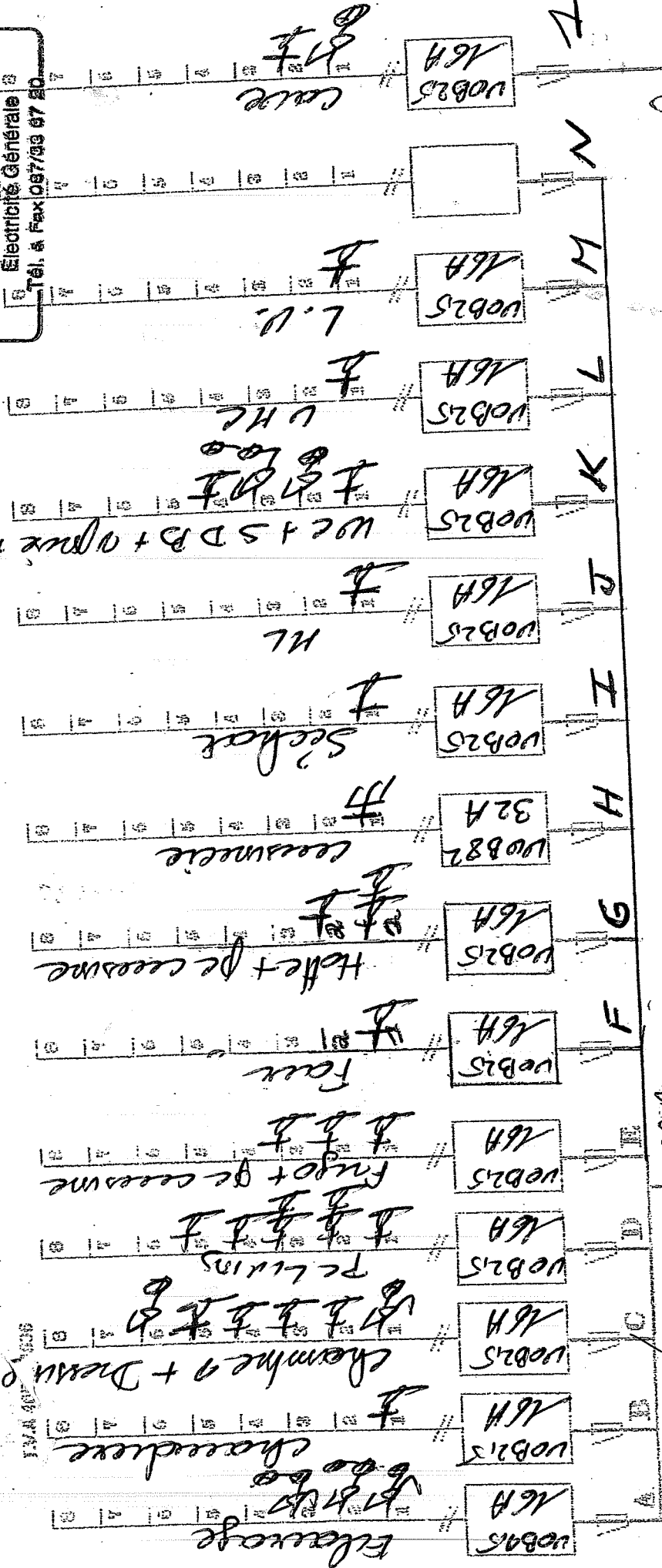
AG ELEC



Electricité Générale  
Tél. & Fax 0977/99 97 80

Appartement N°D&C Bloed

IN V.



63A 63B

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| Agence de contrôle agréé<br><b>C.I.B.</b> |  | Référence: voir feuille n°<br>Feuilles n° <b>1</b> |  |
| Date de contrat: <b>24 MAI 2004</b>       |  | TENSION: <b>2 x 230V</b>                           |  |
| Agent: <b>L. LOMBARO</b>                  |  | SOCIÉTÉ D'INSTALLATION<br>COFFRET ACOU.            |  |
| Client: <b>Alex</b>                       |  | CLIENT   |  |
| Adresse: <b>maison Rue Hebert</b>         |  | Signature  |  |
| <b>Hallet</b>                             |  | <b>pepinster 4860</b>                              |  |

